

INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION (Art. 14 et 8 CEDH)

Refus d'accorder un permis de séjour en raison de la séropositivité du ressortissant étranger

INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION (Art. 14 et 8 CEDH)

Nicolas Hervieu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/revdh/5733>

DOI : 10.4000/revdh.5733

ISSN : 2264-119X

Éditeur

Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux

Référence électronique

Nicolas Hervieu, « Refus d'accorder un permis de séjour en raison de la séropositivité du ressortissant étranger », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], Actualités Droits-Libertés, mis en ligne le 13 mars 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/5733> ; DOI : 10.4000/revdh.5733

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION (Art. 14 et 8 CEDH)

Refus d'accorder un permis de séjour en raison de la séropositivité du ressortissant étranger

INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION (Art. 14 et 8 CEDH)

Nicolas Hervieu

- 1 La législation russe qui refuse l'octroi d'un permis de séjour à un étranger au motif qu'il est infecté par le VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine) et qui va même jusqu'à prévoir l'expulsion des étrangers dont la séropositivité est détectée ou contractée ultérieurement est source d'une **discrimination dans la jouissance du droit au respect de la vie privée et familiale** (Art. 14 combiné à l'article 8). Pour parvenir à cette solution protectrice des personnes atteintes par le VIH, **la Cour européenne des droits de l'homme a développé une argumentation remarquable à plus d'un titre**, ne serait-ce que par les techniques interprétatives mobilisées à cette occasion. Cet arrêt offre également d'utiles pistes de réflexions au sujet d'une autre question qui, au regard de son actualité au sein de certains États parties tels que la France, ne manquera pas de resurgir dans le prétoire strasbourgeois : **le droit d'accès aux soins pour les ressortissants étrangers**.
- 2 **V. la présentation de cet arrêt sur le site [droits-libertes.org](http://www.droits-libertes.org) :** http://www.droits-libertes.org/article.php?id_article=146
- 3 **Kiyutin c. Russie (Cour EDH, 1e Sect. 10 mars 2011, Req. n° 2700/10) – En anglais uniquement**

AUTEUR

NICOLAS HERVIEU

Nicolas Hervieu est un juriste français en droit public, spécialiste de la Cour européenne des droits de l'homme.